

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2070

6 septembre 2011

SOMMAIRE

Alcentra SV S.à r.l.	99337	Interbasic Holding S.A.	99338
Billerio S.à r.l.	99338	International Colombes S.à r.l.	99341
BNLFOOD Investments Limited	99330	International Trade Holding Company S.A.	99357
Cogit S.A.	99314	INVISTA Technologies S.à.r.l.	99334
Delphi Property Investment S.A.	99316	Iseran S.à r.l.	99336
ECE European Prime Shopping Centre GP Fund A	99314	Ivaldi Alpha SICAV-FIS	99321
Enea Sicav	99317	Ivaldi Master SICAV-FIS	99336
Eris Investissements S. à r.l.	99317	Ixora Developpement S.A.	99352
European Card Services S.à r.l.	99318	JAPI	99357
European Healthcare S.à r.l.	99321	JER Cornavin S.à r.l.	99358
European Optical Manufacturing Holding Sàrl	99317	Keaton Investments S.A.	99358
European Optical Manufacturing S.à r.l.	99321	KI-Hydro S.A.	99318
European Rail Freight Holding S.à r.l.	99321	KKR Columba Four S.à r.l.	99358
European Recreational Vehicles S.à r.l. ..	99322	KKR Columba One S.à r.l.	99359
European Resorts S.A.	99330	KKR Columba Three S.à r.l.	99359
European Testing Services S.à r.l.	99332	KKR Columba Two S.à r.l.	99359
FCCL FIP Sàrl	99334	Kroon Shipping International S.A.	99359
G.E.N.T.I.L.L. S.à r.l.	99332	Lex Holdings S.A.	99341
German Hotel Holdings S.à r.l.	99332	Lex II Investments Holdings S.A.	99360
Gousson - Consultadoria e Marketing S.à.r.l.	99322	Lex Investments Holdings S.A.	99360
Guardian Managed Funds SICAV-SIF	99332	LS Management S.A.	99336
Gusint S.A.	99331	Mansura Luxembourg Holding S.à r.l.	99358
Hapolux S.A.	99333	PIC-Pantheon Investments Consulting S.A.	99316
Hegeling Holding S.A.	99317	RH Paris 1 S.à.r.l.	99360
Helikos SE	99333	Sabco S.A.	99359
Hexagon Holdings Sàrl	99341	Schroder International Selection Fund ...	99333
Heyn 1 S.à.r.l.	99333	Société Civile Immobilière Gourdon	99337
Hydratec SA	99334	SYLIS PSF Luxembourg S.A.	99333
IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l.	99336	Tubalcain S.à r.l.	99349
		Vector Rae Luxembourg S.à r.l.	99322

Cogit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 118.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011097347/10.

(110109938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

ECE European Prime Shopping Centre GP Fund A, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.511.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltungs G.m.b.H. & Co., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, registered with Trade Register at the local court of Hamburg under number HRA 73340, represented by its managing general partner Cura Vermögensverwaltung m.b.H., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, registered with Trade Register at the local court of Hamburg under number HRA 17042,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by virtue of a power of attorney dated 15 June 2011,

in its capacity as sole shareholder of ECE European Prime Shopping Centre GP Fund A, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.511, incorporated on 15 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 313 of 16 February 2011 (the Company). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltungs G.m.b.H. & Co. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder takes the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and to subsequently amend article 2 paragraph 2.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 2. Registered office. Paragraph 2.1.

“2.1. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des Vorstehenden Textes

Am sechzehnten Tag des Monats Juni im Jahre zweitausendelf,

ist vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENENEN:

die Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltungs G.m.b.H. & Co., eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 73340, vertreten durch deren geschäftsführende Komplementärin Cura Vermögensverwaltung m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Hamburg unter der Nummer HRA 17042,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 15 Juni 2011 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der ECE European Prime Shopping Centre GP Fund A, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle in L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 157.511, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg vom 15. Dezember 2010, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 313 von 16. Februar 2011 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltungs G.m.b.H. & Co. ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt den eingetragenen Gesellschaftssitz der Gesellschaft in die 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern zu verlegen und demzufolge Artikel 2 Absatz 2.1. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

Art. 2. Gesellschaftssitz. Absatz 2.1.

„2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen wurde, wurde dieses von dieser erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 juin 2011 Relation: RED/2011/1226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 22. Juni 2011.

Référence de publication: 2011100120/103.

(110114598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Delphi Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097349/10.

(110110176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

PIC-Pantheon Investments Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 95.964.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} juin 2011*

1. L'Assemblée accepte la démission d'un Administrateur:

- Madame Paulette MIRANDE, Administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement 1, Am Bongert L-1270 Luxembourg.

2. En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2015:

- Monsieur Thibaud Marchais, Employé privé, domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

3. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué, Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

*Résolutions prises lors du Conseil
d'Administration tenu en date du 1^{er} juin 2011*

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'Administrateur-délégué, Monsieur Dominique LOISEAU, Gérant de sociétés, domicilié 16-18, rue de la Glacière, F-75013 Paris.

2. En remplacement de l'Administrateur-délégué démissionnaire, le Conseil d'Administration nomme Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg, née le 20 novembre 1974 à Nancy (54), aux fonctions d'Administrateur-délégué, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011102235/34.

(110115627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Eris Investissements S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 135.812.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011097352/14.

(110109869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Optical Manufacturing Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097353/10.

(110110296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Enea Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.584.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2010 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Eva-Maria MICK / Katie AGNES
Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011097355/13.

(110109700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Hegeling Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.115.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 30 juin 2011 à 14:00 au siège social de la société que:

- la démission avant terme de Madame Béatrice Niedercorn de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée;
- Monsieur Alfonso Garcia, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur par cooptation, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de la prochaine réunion, avec expiration du mandat en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011097372/17.

(110110007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Card Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097356/10.

(110110287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

KI-Hydro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 141.254.

In the year two thousand eleven, on the seventh of July.

Before Us M^e Pierre PROBST, notary residing at Ettelbruck, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) FRA FUND SEGREGATED PORTFOLIO, a segregated portfolio of "EVRY IV FUND SPC" formed under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 1st Floor, Winward 1 (Regatta Office Park), P.O. Box 10338 Grand Cayman KY1-1003, Cayman Islands registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands under the number 15117;

duly represented by Mr. Serge DOLLENDORF, born on the 2th February 1972 in St. Vith in Belgium

residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal given on the 6th of July 2011 in Luxembourg

2) KlimalNVEST GMBH & Co KgaA, a German partnership limited by shares formed under the laws of the state of Germany, having its registered office at Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hamburg, registered in Hamburg under the number 100945;

duly represented by Mr. Serge DOLLENDORF, born on the 2th February 1972 in St. Vith in Belgium

residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal given on the 7th of July 2011 in Hamburg

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The pre-mentioned two companies are the sole shareholders of the company KI-HYDRO S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg under the number B 141.254, (matr: 2008 22 24 018) incorporated by a deed received on August 22, 2008 by Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2293 of September 19, 2009 (hereafter the "Company").

Agenda

1) Increase of the Company's corporate capital by an amount of one hundred fifty-two thousand seven hundred seventy-eight euros (€ 152.778) by the issue of three hundred five thousand five hundred fifty-six (305.556) shares, having each a nominal value of fifty Cents (€ 0,50);

2) Issuance of the Shares having a nominal value of fifty Cents (€ 0,50) and having the same rights and obligations as the existing shares;

3) Subscription and payment of the newly issued Shares with a share premium of nine hundred forty-seven thousand two hundred twenty-three euros and sixty Cents (€ 947.223,60);

4) Amendment of Article 5.1. of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase;

5) Any other business.

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of only shareholders of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Share holders resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred fifty-two thousand seven hundred seventy-eight euros (€ 152.778) represented by three hundred five thousand five hundred fifty-six (305.556) shares, having each a nominal value of fifty Cents (€ 0,50).

Second resolution

The Share holders resolved to issue three hundred five thousand five hundred fifty-six (305.556) shares, having each a nominal value of fifty Cents (€ 0,50) and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The person appearing, Mr.Serge DOLLENDORF, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the FRA FUND SEGREGATED PORTFOLIO, prenamed, for three hundred five thousand five hundred fifty-six (305.556) shares, having each a nominal value of fifty Cents (€ 0,50) together with a share premium amounting to nine hundred forty-seven thousand two hundred twenty-three euros and sixty Cents (€ 947.223,60) and to make payment of the Shares and share premium in full by a contribution in cash.

It results from a bank certificate that the amount of one million one hundred thousand one Euros and sixty Cents (€ 1.100.001,60), is at the Company's disposal.

Having acknowledged the above described contribution in cash, the Share Holders, represented as stated above, resolved to confirm and accept the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Share Holders resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

“ **Art. 5.1.** The company's corporate capital is set at € 202.778.- (two hundred two thousand and seven hundred seventy-eight euros) represented by four hundred five thousand and five hundred fifty-seven (405.556) shares having each a nominal value of fifty Cents (€ 0,50).

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Nous Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) "FRA Fund Segregated Portfolio", un portefeuille séparé du fonds FRA de "EYRI IV Fund SPC", une société de portefeuille séparé de fonds des Iles Cayman, enregistré sous le numéro 15117 et régi par les lois sur les fonds mutuels des Iles Cayman.

ici représentée par Monsieur Serge DOLLENDORF, né le 2 février 1972 à St. Vith en Belgique, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6.7.2011 à Luxembourg

2) «KlimaINVEST GmbH & Co KgaA», une société en commandite par actions allemande, ayant son siège social à Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hambourg.

ici représentée par Monsieur Serge DOLLENDORF, né le 2 février 1972 à St. Vith en Belgique, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7.7. 2011 à Hambourg;

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les pré-mentionnées sociétés sont les seuls associés de la société KI-HYDRO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.254, (matr: 2008 22 24 018) créée par acte notarié en date du 22 août 2008 par Me Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2293 du 19 septembre 2009 (ci-après appelée la "Société").

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de cent cinquante-deux mille sept cent soixante-dix-sept euros (€ 152.778) par l'émission de trois cent cinq mille cinq cent cinquante-six parts sociales (305.556), ayant chacune une valeur nominale de cinquante Cents (€ 0,50);

2. Emission des Parts Sociales ayant une valeur nominale de cinquante Cents (€ 0,50) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et paiement des Parts Sociales nouvellement émises et d'une prime d'émission de neuf cent quarante-sept mille deux cent vingt-trois euros et soixante cents (€ 947.223,60);

4. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Divers.

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associés de la Société ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de cent cinquante-deux mille sept cent soixante-dix-sept euros (€ 152.778) par l'émission de trois cent cinq mille cinq cent cinquante-six parts sociales (305.556), ayant chacune une valeur nominale de cinquante Cents (€ 0,50).

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'émettre trois cent cinq mille cinq cent cinquante-six parts sociales (305.556), ayant chacune une valeur nominale de cinquante Cents (€ 0,50) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Souscription et paiement

La partie comparante, Monsieur Serge DOLLENDORF, précité, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'associé FRA FUND SEGREGATED PORTFOLIO prénommée, à trois cent cinq mille cinq cent cinquante-six parts sociales (305.556), ayant chacune une valeur nominale de cinquante Cents (€ 0,50) avec une prime d'émission de neuf cent quarante-sept mille deux cent vingt-trois euros et soixante cents (€ 947.223,60) et de payer intégralement ces Parts Sociales et cette prime d'émission par un paiement en numéraire.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de un million cent mille et un Euro et soixante Cents (€ 1.100.001,60), est à la disposition de la Société.

Ayant pris acte de l'apport en numéraire décrit ci-avant, les associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont décidé de confirmer la validité de la souscription et du paiement et de l'accepter expressément.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à € 202.778.- (deux cent deux mille sept cent soixante-dix-huit euros) représenté par quatre cent cinq mille cinq cent cinquante-six parts sociales (405.556) d'une valeur nominale de cinquante Cents (€ 0,50) chacune.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Ettelbruck, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DOLLENDORF, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 8 juillet 2011. Relation: DIE/2011/6743. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101962/152.

(110116505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Ivaldi Alpha SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.204.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le mercredi 29 juin 2011 à 15 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée approuve la réélection du Réviseur d'entreprises agréé KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012.

Le 30 juin 2011.

Pour le compte de Ivaldi Alpha SICAV-FIS

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011097375/15.

(110110346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.082.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097357/10.

(110110292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Optical Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.493.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097358/10.

(110110289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Rail Freight Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.677.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097359/10.

(110110295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Recreational Vehicles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097360/10.

(110110283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Gousson - Consultadoria e Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 139.534.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Gousson-Consultadoria e Marketing S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2011097366/14.

(110109683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Vector Rae Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.778.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the fifteenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. The limited partnership "Vector Capital III International, L.P.", organized under the laws of Cayman, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under the number KY-43357, here represented by its General Partner, Vector Capital Partners III, L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under the number KY-52786, here represented by its General Partner, Vector Capital, L.L.C., a company having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware, under the number 4754693

2. The limited partnership "Vector Entrepreneur Fund III, L.P.", organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware, under the number 4169810, here represented by its General Partner, Vector Capital Partners III, L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under the number KY-52786, here represented by its General Partner, Vector Capital, L.L.C., a company having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware, United States of America under the number 4754693 and

3. The limited partnership "Vector Capital IV International, L.P.", organized under the laws of Cayman, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered in The Cayman Islands under the number KY-51968, here represented by its General Partner, Vector Capital Partners IV, L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under the number KY-52787, here represented

by its General Partner, Vector Capital, L.L.C., a company having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered in Delaware, United States of America, under the number 4754693,

all represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, as amended, and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Vector Rae Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of debt securities (including loans) issued by RAE Systems Inc., a Delaware corporation, or any successors or assigns of RAE Systems Inc. (the "Invested Assets").

The company may borrow and raise money in any manner and issue notes, convertible preferred equity certificates, and any other kind of debt instruments for the purpose of investing in any manner whatsoever in the Invested Assets.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one United States dollar (USD 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months beginning on the date of delivery by a court bailiff of the notice sent by the heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate to the managers of the company pursuant to Article 189 of the

Companies' Act 1915, as amended. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal which may occur at any time and ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least a manager of the category A and a manager of the category B. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting with the consent of at least a manager of the category A and a manager of the category B. Minutes of the board meetings shall be signed by at least a manager of the category A and a manager of the category B. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, email telegram, telex or electronic means another manager of whatever category as his proxy. A manager may represent more than one manager of whatever category as his proxy.

Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first day of January to the thirty first day of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Vector Capital III International, L.P., pre-named, nine thousand eight hundred and eighty shares;	9,880
2. Vector Capital IV International, L.P., pre-named, nine thousand eight hundred and eighty shares;	9,880
3. Vector Entrepreneur Fund III, L.P., pre-named, two hundred and forty shares;	240
Total: twenty thousand shares;	20,000

All the twenty thousand (20,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100 %) so that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 13,987.48.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions after having acknowledged that they have been validly convened with full knowledge of the agenda and after having deliberated:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Vector Capital IV International, L.P., organized under the laws of Cayman, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered in The Cayman Islands under the number KY-51968, here represented by its General Partner, Vector Capital Partners IV, L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under the number KY-52787, here represented by its General Partner, Vector Capital, L.L.C., a company having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware, under the number 4754693,

Managers of the category B:

- Mr. Pierre CLAUDEL, company director, born in Schiltigheim (France), on May 23, 1978, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. David CATALA, company director, born in Gand (Belgium), on January 19, 1979, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. La société en commandite simple "Vector Capital III International, L.P.", constituée selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro KY-43357, représentée par son «General Partner», Vector Capital Partners III, L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro KY-52786, représentée par son "General Partner", Vector Capital L.L.C., une société ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware sous le numéro 4754693,

2. La société en commandite simple "Vector Entrepreneur Fund III, L.P.", constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware sous le numéro 4169810, représentée par son «General Partner», Vector Capital Partners III, L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro KY-52786, représentée par son "General Partner", Vector Capital L.L.C., une société ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware sous le numéro 4754693, et

3. La société en commandite simple "Vector Capital IV International, L.P.", constituée selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro KY-51968, représentée par son «General Partner», Vector Capital Partners IV, L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY19005, enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro KY-52787, représentée par son "General Partner", Vector Capital L.L.C., une société ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware sous le numéro 4754693,

toutes représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, représentées par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Vector Rae Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de dettes représentées par des titres (y compris des emprunts) émis par RAE Systems Inc., une société du Delaware, ou par tout successeurs ou ayants droit de RAE Systems Inc. (les «Actifs Investis»).

La société peut emprunter et lever des fonds par tout moyen et émettre des bons de caisses, des certificats préférentiels convertibles représentatifs des fonds propres (convertible preferred equity certificates), et tout autre instrument de dette dans le but d'investir de quelque manière que ce soit dans les actifs investis.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois à partir de la délivrance par un huissier de justice des notifications transmises par les héritiers ou les bénéficiaires de stipulations testamentaires ou des engagements contractuels affectant la succession, aux gérants de la société, tel que prévu par l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation qui peut intervenir à tout moment et ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec le consentement d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou tous moyens électroniques un autre gérant de toute catégorie comme mandataire. Un membre du conseil de gérance peut représenter plus d'un gérant de n'importe quelle catégorie comme son mandataire.

Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital comme suit:

1. Vector Capital III International, L.P., pré-qualifiée, neuf mille huit cent quatre-vingts parts sociales;	9.880
2. Vector Capital IV International, L.P., pré-qualifiée, neuf mille huit cent quatre-vingts parts sociales;	9.880
3. Vector Entrepreneur Fund III, L.P., pré-qualifiée, deux cent quarante parts sociales;	240
Total: vingt mille parts sociales;	20.000

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 13.987,48.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarées valablement convoquées en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- La société en commandite simple "Vector Capital IV International, L.P.", constituée selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro KY-51968 représentée par son «General Partner», Vector Capital Partners IV, L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro KY-52787 représentée par son "General Partner", Vector Capital L.L.C., une société ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware sous le numéro 4754693;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparantes, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2011. Relation GRE/2011/2264. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011091276/410.

(110102709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

European Resorts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 48.743.

Le Bilan au 31.12.2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097361/10.

(110109710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

BNLFOOD Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 113.632.

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Marc WEISSBERG, administrateur de société, demeurant à Bazra, (Israël), agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée "BNLFOOD INVESTMENTS Limited S.à r.l.", avec siège social à L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.632,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 749 du 13 avril 2006,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 21 décembre 2009;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société à responsabilité limitée "BNLFOOD INVESTMENTS Limited S.à r.l.", prédésignée, a fusionné avec la société anonyme "T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société anonyme) ayant son siège social à L-9696 Winseler, 86, Duerfstross, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 101.173),

constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 28 du 16 janvier 1996.

ayant un capital social souscrit fixé à EUR 2.555.162,51 (deux millions cinq cents cinquante-cinq mille cent soixante-deux euros et cinquante et un cents) représenté par 103.075 (cent trois mille soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées

par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 19 mars 2010 et publié au Mémorial C numéro 1106 du 27 mai 2010.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée "T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société anonyme)".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.600,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc WEISSBERG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2011. Relation GRE/2011/1095. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 24 mars 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011097338/51.

(110110144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Gusint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.026.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sandrine PELLIZZARI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BAC FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à Via Tre Settembre, 316-47891 Dogana, San Marin

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GUSINT S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg B 134.026, a été constituée suivant acte notarié en date 26 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3018 du 29 décembre 2007.

II.- Que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le mandant est devenu seule propriétaire de toutes les actions de la société.

IV.- Que le mandant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation.

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 27 avril 2011 déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné.

VI.- Que le mandant déclare encore que:

(1) l'activité de la Société a cessé;

(2) il est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 27 avril 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

(3) il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions de la Société;

(4) les administrateurs et commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leurs mandats respectifs à cette date; et

(5) tous les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. PELLIZZARI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2011. Relation: LAC/2011/19451. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011101007/47.

(110115332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

European Testing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097362/10.

(110110279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

G.E.N.T.I.L.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2, Massewee.

R.C.S. Luxembourg B 101.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gonderange.

G.E.N.T.I.L.L. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011097364/13.

(110109972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

German Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.790.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 24 juin 2011:

1. Démission de Madame Janina Messinger de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.

2. Election de Monsieur Markus Lehner, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen, Allemagne, demeurant professionnellement au Bundesplatz 14, CH-Zug, Suisse, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

German Hotel Holdings S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011097365/18.

(110109831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Guardian Managed Funds SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.692.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2010 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Géraldine DISEUR / Claire-Ingrid BERGÉ

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011097367/14.

(110109691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höffenhof.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097431/9.

(110109704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

SYLIS PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA s.à.r.l.

Rue Michel Rodange 18-20

L-2430 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011097368/13.

(110110357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Hapolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097369/10.

(110110175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Helikos SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097370/10.

(110109697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Heyn 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097371/10.

(110109766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

INVISTA Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.952.550,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.098.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011 que le mandat de Ernst & Young, société à responsabilité, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que réviseur d'entreprise, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011098454/21.

(110112057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Hydratec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 39.177.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011097373/10.

(110110231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

FCCL FIP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.576.

In the year two thousand ten, on the eight day of the month of December,

before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned, there appeared:

Fortress Credit Corp. Limited, a company incorporated under the law of Ireland, having its registered office at Bra-cetown Business Park, Clonee, County Meath, Ireland and registered under number 383250,

here represented by Ms Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 7, 2010.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- the appearing party is the only shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of FCCL FIP S.à.r.l., having its registered office at L-1222 Luxembourg, 2-4, Rue Beck, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 109.576, incorporated by deed of the undersigned notary on 14 July 2005, published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" under number 1332 of 6 December 2005 (the Company).

- The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary on 20 September 2005, published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" under number 586 on 21 March 2006.

- the capital of the Company is set at EUR 52,950 (fifty two thousand nine hundred fifty euro) divided into 2,118 (two thousand one hundred eighteen) shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each;

- the sole shareholder of the Company has decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;
- the sole shareholder of the Company has decided to grant full discharge to each of the managers of the Company individually for the exercise of their mandate;
- the sole shareholder of the Company has decided to appoint Mrs. Fulvia Bizzozero, professionally residing at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, born on 3 June 1968 at Liège (Belgium), as liquidator of the Company;
- the sole shareholder of the Company has decided to grant the liquidator with all powers to pass all deeds and carry out all operations necessary or useful for purposes of the liquidation of the Company, including those referred to in articles 144, 145 and 148 of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies (as amended), without the need for any further prior authorization of the general meeting; and
- the sole shareholder of the Company has decided to instruct the liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company, to pay all the debts of the Company and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in cash or in kind.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,
a comparu:

Fortress Credit Corp. Limited, une société de droit d'Irlande, avec principal établissement à Bracetown Business Park, Clonee, County Meath, Irlande, enregistrée sous numéro 38325,

représentées ici par Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2010,

Cette procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- le comparant est la seule associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de FCCL FIP S.à.r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, Rue Beck, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.576, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1332 du 6 décembre 2005 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 20 septembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 586 du 21 mars 2006;

- le capital social de la Société s'élève à 52.950 EUR (cinquante deux mille neuf cent cinquante euros) divisé en 2.118 (deux mille cent dix-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq euros) chacune;

- l'associé unique de la Société a décidé de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation;

- l'associé unique de la Société donne pleine et entière décharge à chaque gérant de la Société individuellement pour l'exercice de leur mandat;

- l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mrs. Fulvia Bizzozero, demeurant professionnellement à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, né le 3 juin 1968 à Liège (Belgique) comme liquidateur de la Société; et

- l'associé unique de la Société a décidé d'autoriser le Liquidateur de passer tous les actes et exécuter toutes les opérations nécessaires ou utiles pour la liquidation de la Société, en ce compris les actes prévus à l'article 144, 145 et 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans l'autorisation préalable de assemblée générale.

- l'associé unique de la Société a décidé de charger le liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour le meilleur prix possible, tous les actifs de la Société, de payer toutes les dettes de la Société et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant lui a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 décembre 2010. Relation LAC/2010/55431. Reçu douze euros (12,00 euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2011101863/88.

(110116157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

LS Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 123.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011097397/13.

(110109928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Iseran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.227.

Les comptes annuels de la société au 28 février 2011 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2011.

Iseran S.à r.l.

Référence de publication: 2011097374/12.

(110109753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Ivaldi Master SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.325.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le mercredi 29 juin 2011 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée approuve la réélection du Réviseur d'entreprises agréé KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012.

Le 30 juin 2011.

Pour le compte de Ivaldi Master SICAV-FIS

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011097376/15.

(110110352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 31.122.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097377/10.

(110109722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Société Civile Immobilière Gourdon.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 113, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg E 1.617.

Procès Verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 9 juin 2011, les actionnaires de la Société Civile immobilière Gordon ont tenu une assemblée générale extraordinaire à Luxembourg.

1) L'AG prend acte du décès de Monsieur Paul Reisdorff, actionnaire.

2) Conformément à l'acte de succession numéro 84.808 du 10 mai 2011 établi par Maître Tom Metzler, notaire à Luxembourg, Monsieur Patrick Reisdorff, salarié, domicilié 113 rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg a hérité des cent vingt cinq (125) actions de feu Monsieur Reisdorff.

Le capital est désormais réparti comme suit:

Madame Denise Sellier, veuve Bonnefoi	375 parts
Monsieur Patrick Reisdorff	125 part

3) Les actionnaires décident d'établir le siège social de la société au 113 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

4) Il est décidé que les associés continueront à gérer la société individuellement.

5) Conformément aux décisions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5 et 6 des status pour dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés:

Art. 5. Le siège social est établi au 113, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg. L'adresse postale de la société est: BP 789, L-2017 Luxembourg

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 5.000,- (cinq mille euros); il est représenté par 500 (cinq cents) parts de EUR 10,- (dix euros) qui sont réparties comme suit:

Madame Denise Sellier, veuve Bonnefoi	375 parts
Monsieur Patrick Reisdorff	125 parts

Les autres articles des statuts demeurent inchangés.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Denise Sellier veuve Bonnefoi / Patrick Reisdorff.

Référence de publication: 2011102381/29.

(110116232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Alcentra SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.300.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 juin 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 16 juin 2011 de Mme. Marie-Sibylle Wolf et a nommé en remplacement, avec effet au 16 juin 2011 et pour une durée indéterminée, M. Christophe Munsch, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 22 mars 1965 à Strasbourg, France.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. James Algar;

M. Ganash Lokanathen; and

M. Christophe Munsch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011098839/20.

(110110621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Interbasic Holding S.A.

Patrick L.C. van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2011097378/14.

(110109682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Billerio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4068 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr Emile Colling.

R.C.S. Luxembourg B 162.233.

STATUTS

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Irène MUZZOLINI-GREGORIUS, retraitée, née le 9 janvier 1942 à Belvaux, demeurant à L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr. Emile Colling;

2. Madame Myriam MUZZOLINI, employée privée, née le 21 mars 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4482 Belvaux, 38, rue Michel Rodange et

3. Madame Christiane MUZZOLINI, employée privée, née le 7 septembre 1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 36, rue Eugène Reichling.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une dénommée «BILLERIO S.à r.l.», (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option de valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés, au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Irène MUZZOLINI-GREGORIUS, prénommée,	34
- Madame Myriam MUZZOLINI, prénommée,	33
- Madame Christiane MUZZOLINI, prénommée,	33
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi Anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr. Emile Colling.
2. Madame Myriam MUZZOLINI, prénommée, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. MUZZOLINI-GREGORIUS, M. MUZZOLINI, C. MUZZOLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. LAC/2011/32133. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101764/138.

(110116398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

International Colombes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 98.419.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2004, acte publié au Mémorial C no 246 du 2 mars 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour International Colombes S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2011097379/15.

(110109770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Lex Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.494.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2011

En date du 26 avril 2011, l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires a décidé d'accepter la démission de la société Fiduciaire de Luxembourg SA (numéro d'immatriculation B 34978) de son mandat de commissaire aux comptes. L'Assemblée a décidé également de nommer la société Yellowwoods Administration Services Luxembourg Sarl (numéro d'immatriculation B 108601) située au 4 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, précédemment dénommée Capricorn Administration Services Luxembourg Sarl, pour le mandat de commissaire aux comptes jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 July 2011.

Egbert LE ROUX

Administrateur

Référence de publication: 2011097391/17.

(110109748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Hexagon Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.755.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of May.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hexagon Investment Holdings Limited, a limited company governed by the laws of Cayman Islands and having its registered office at c/o Maple Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman Islands registered with the Registrar of Exempted Companies, Cayman Islands under number MC-255641;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on the 11th of May, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association

(hereafter the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated) (the “Group Companies”) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Hexagon Holdings Sàrl”.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company’s corporate capital is fixed at USD 40,000.-(forty thousand United States Dollars) represented by 4,000,000 (four million) shares (parts sociales) of USD 0.01 (zero United States Dollars one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 29th day of the month of June, at 11.00 am.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year – Annual accounts.

11.1 – Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 -Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Hexagon Investment Holdings Limited, prenamed	4,000,000	40,000	100%
TOTAL	4,000,000	40,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 40,000-(forty thousand United States Dollars) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
 - a. Mrs Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy) having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, private employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
 - c. Mr Marc Rachman private employee, born on 4 April 1958 in Glasgow (United Kingdom) having his professional address at 111 Strand, WC2R 0AG London, United Kingdom.
2. The registered office of the Company shall be established at 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Hexagon Investment Holdings Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Caïmans ayant son siège social au c/o Maple Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104 les Iles Caïmans inscrite auprès du Registrar of Exempted Companies sous le numéro MC-255641;

Ci -après représenté par Mme Caroline Ronfort, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci -avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce

soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut accorder des prêts ou avances par tous moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées) (le «Sociétés du Groupe») et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissemements, gages ou autres au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Hexagon Holdings Sàrl».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg -Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand -Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à USD 40.000 (quarante mille Dollars américains) représenté par 4.000.000 (quatre million) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 0.01 (zéro dollar américain un cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt-neuvième jour du mois de juin, à 11.00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie a comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Hexagon Investment Holdings Limited, préqualifié	4.000.000	40.000	100%
TOTAL	4.000.000	40.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 40.000 USD (quarante mille dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR1.200,-.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:
 - a. Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b. Mme Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
 - c. Mr. Marc Rachman, employé privé, né le 4 avril 1958 à Glasgow (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, WC2R 0AG Londres, Royaume Uni.
2. Le siège social de la Société est établi à 33, Boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 24 mai 2011, LAC/2011/23654: Reçu cent cinquante Euros (EUR 150.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011090868/436.

(110101971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Tubalcain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 21, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 162.025.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Emmanuel ESCH, artisan joaillier, né à Metz (France), le 17 juillet 1970, demeurant à F-57320 Ebersviller-Férange, 2, route de Dalstein (France);

2.- Madame Nathalie JOANNES, commerçante, née à Nancy (France), le 18 juin 1966, épouse de Monsieur Emmanuel ESCH, demeurant à F-57320 Ebersviller-Férange, 2, route de Dalstein (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TUBALCAIN S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la fabrication et la réparation d'articles de joaillerie et de bijouterie.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Emmanuel ESCH, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales;	90
2.- Madame Nathalie JOANNES, préqualifiée, dix parts sociales;	10
Total: cent parts sociales;	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1219 Luxembourg, 21, rue Beaumont.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel ESCH, artisan joaillier, né à Metz (France), le 17 juillet 1970, demeurant à F-57320 Ebersviller-Férange, 2, route de Dalstein (France).

- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Emmanuel ESCH, Nathalie JOANNES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2011. Relation GRE/2011/2362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097845/113.

(110110462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Ixora Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.125.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit français "IXORA DEVELOPPEMENT S.A.", ayant son siège social à F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons, (France), constituée, en date du 15 octobre 1996, inscrite au Registre du Commerce de Reims, sous le numéro 409.344.983,

dont le transfert du siège social de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, a été décidé suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 31 mars 2011,

ayant un capital social fixé à trois millions deux cent trente-six mille neuf cent cinquante-huit euros (3.236.958,- EUR), représenté par deux cent soixante et un mille quarante-cinq (261.045) actions d'une valeur nominale de douze euros et quarante cents (12,40 EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent ANDRES, Dirigeant de sociétés, demeurant à Cormontreuil

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent JOSSET, Secrétaire général, demeurant à Cormontreuil,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric ANDRES, Dirigeant de sociétés, demeurant à Cormontreuil.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons (France) à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise, avec effet au 31 mars 2011.

2) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra effectuer toutes activités d'intermédiation d'affaires, d'accompagnement, de management et d'administration.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

3) Refonte des statuts de la société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise.

4) Fixation de l'adresse de la société.

5) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.

6) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.

7) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale de "IXORA DEVELOPPEMENT S.A." avec effet au 31 mars 2011.

L'assemblée générale constate que le transfert du siège d'activité effectif de la société à Luxembourg ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

Rapport du réviseur d'entreprises

Le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Fiduciaire Patrick SGANZERLA S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Mr Patrick SGANZERLA, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Based on our work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the net assets of the Company which corresponds at least to the shareholders' equity, as showed in the interim financial statements as at March 31st 2011, allowing to fix the new capital of IXORA DEVELOPMENT S.A., a company governed by the Luxembourg Laws, at EUR 2.297.196 represented by 261.045 shares with a nominal value of EUR 8,80 each.

Luxembourg, June 20, 2011.

Ledit rapport, signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée confirme que le capital social est diminuée de son montant actuel de trois millions deux cent trente-six mille neuf cent cinquante-huit euros (3.236.958,-EUR), à un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-seize euros (2.297.196,-EUR), représenté par deux cent soixante et un mille quarante-cinq (261.045) actions, par diminution de la valeur nominale de son montant actuel de douze euros et quarante cents (12,40 EUR) chacune, à un montant de huit euros et quatre-vingts cents (8,80 EUR) chacune, sans annulation d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra effectuer toutes activités d'intermédiation d'affaires, d'accompagnement, de management et d'administration.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée 4 décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "IXORA DEVELOPPEMENT S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société pourra effectuer toutes activités d'intermédiation d'affaires, d'accompagnement, de management et d'administration.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-seize euros (2.297.196,-EUR), représenté par deux cent soixante et un mille quarante-cinq (261.045) actions d'une valeur nominale de huit-euros et quatre-vingts cents (8,80 EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société reconnaît que la propriété de certaines actions peut-être litigieuse, indivise ou démembrée entre nu-proprétaire et usufruitier. Dans ce dernier cas, le mandataire unique, pour représenter l'action à l'égard de la Société sera l'usufruitier. Dans les autres cas, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué: Président du Conseil ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Président du Conseil.

La Société pourra également être engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire.

Cinquième résolution

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à trois (3) et procède à la nomination du conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Roger ANDRÈS, administrateur de sociétés, né à Alger (A) le 06 mai 1934, demeurant à F-06330 Roquefort les Pins, 924, Route Notre Dame, (France), administrateur et Président du Conseil

b) Monsieur Eric ANDRÈS, administrateur de sociétés, né à Nouvion en Thiérache (F) le 2 septembre 1962, demeurant professionnellement à F-02100 St Quentin, 22 Rue Victor Basch, (France), administrateur

c) Monsieur Emmanuel ANDRÈS, administrateur de sociétés, né à Nouvion en Thiérache (F) le 5 septembre 1968, demeurant professionnellement à F-02100 St Quentin, 22 Rue Victor Basch, (France), administrateur

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Sixième résolution

L'assemblée fixe le nombre des commissaires aux comptes à un et nomme Monsieur Laurent JOSSET, secrétaire général, demeurant professionnellement à F-02100 St Quentin, 22 Rue Victor Basch, (France), à la fonction de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 3.800,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent ANDRES, Laurent JOSSET, Eric ANDRES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100243/304.

(110113714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

International Trade Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 131.464.

Le Bilan au 31.12.2010 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097381/11.

(110109712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

JAPI, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.511.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097382/10.

(110109711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

JER Cornavin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel

Mandataire

Référence de publication: 2011097383/11.

(110109843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Keaton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.564.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique tenue le 1^{er} Juillet 2011*Le 1^{er} Juillet 2011, l'Associé Unique de Keaton Investments SA ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de M. Fabrice Geimer, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur avec effet au 1^{er} Juillet 2011;
- de nommer M. Sjors van der Meer, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} Juillet 2011, son mandat arrivant à échéance durant l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011097384/19.

(110109978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Mansura Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.184.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011097400/14.

(110109681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

KKR Columba Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 155.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097386/10.

(110109764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

KKR Columba One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097387/10.

(110109756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

KKR Columba Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097388/10.

(110109761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

KKR Columba Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 150.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097389/10.

(110109759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Sabco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.220.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2010 de la société SABCO S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en vertu de l'article 79 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Laurence FRISING

Un mandataire

Référence de publication: 2011097430/14.

(110109940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Kroon Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 123.763.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097390/10.

(110109720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Lex Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2011

En date du 26 avril 2011, l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires a décidé d'accepter la démission de la société Fiduciaire de Luxembourg SA (numéro d'immatriculation B 34978) de son mandat de commissaire aux comptes. L'Assemblée a décidé également de nommer la société Yellowwoods Administration Services Luxembourg Sarl (numéro d'immatriculation B 108601) située au 4 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, précédemment dénommée Capricorn Administration Services Luxembourg Sarl, pour le mandat de commissaire aux comptes jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 July 2011.

Egbert LE ROUX

Administrateur

Référence de publication: 2011097392/17.

(110109751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

RH Paris 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.450,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 136.967.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 09/04/2008

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2011:

- Le mandat des gérants Philippe ROTH, André LINDER, Emmanuel REVEILLAUD et Charles OSSOLA a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RH Paris 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011097417/16.

(110109932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Lex II Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.289.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2011

En date du 26 avril 2011, l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires a décidé d'accepter la démission de la société Fiduciaire de Luxembourg SA (numéro d'immatriculation B 34978) de son mandat de commissaire aux comptes. L'Assemblée a décidé également de nommer la société Yellowwoods Administration Services Luxembourg Sarl (numéro d'immatriculation B 108601) située au 4 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, précédemment dénommée Capricorn Administration Services Luxembourg Sarl, pour le mandat de commissaire aux comptes jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 July 2011.

Egbert LE ROUX

Administrateur

Référence de publication: 2011097393/17.

(110109760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.
